

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5/2018  
29 mars 2018

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Royal Sporting Club Anderlecht par Alychlo**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 28 mars 2018 l'acquisition de Royal Sporting Club Anderlecht par Alychlo.

L'opération avait été notifiée le 9 mars 2018 et l'application de la procédure simplifiée avait été demandée.

Alychlo est une société d'investissements active dans de nombreux secteurs. Royal Sporting Club Anderlecht est un club de football belge.

L'opération concerne le secteur des activités sportives.

Dans sa décision du 28 mars 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : [veronique.thirion@bma-abc.be](mailto:veronique.thirion@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).